



CAPSULE DES SERVICES DE SANTÉ

Surveillance des maladies infectieuses - 2014 Tuberculose active

COLLECTE DES DONNÉES

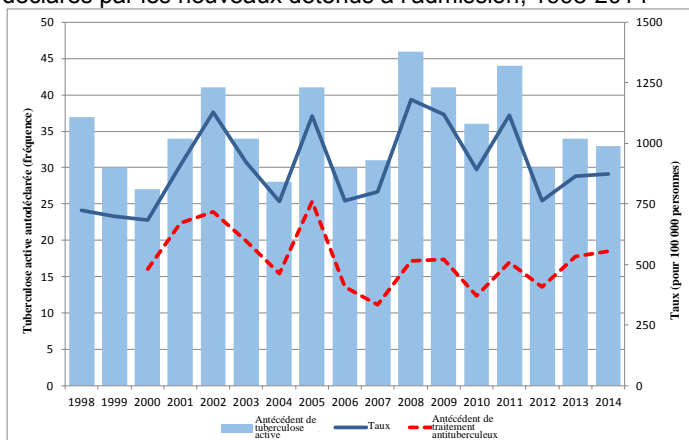
À l'admission, on questionne les détenus sur leurs antécédents de tuberculose, notamment sur tout diagnostic de tuberculose active ou traitement antérieur. Les données tirées de ces évaluations et des rapports de cas de tuberculose sont consignées dans l'application Web du Système de surveillance accrue des maladies infectieuses (Web-SSMI). Les données de l'année 2014 ont été analysées. Le SCC collabore avec les autorités locales de lutte contre la tuberculose au sujet des protocoles d'isolement, de traitement et de recherche des contacts. Le SCC respecte les Normes canadiennes pour la lutte antituberculeuse, 7^e édition (2013)¹.

ANALYSE ET RÉSULTATS

Antécédents médicaux de tuberculose

Annuellement, entre 27 détenus (685/100 000) et 46 détenus (1 181/100 000) ont déclaré avoir déjà reçu un diagnostic de tuberculose active; 42 % à 74 % de ces détenus ont déclaré avoir été traités (illustré sous forme de taux pour 100 000 personnes) (voir la figure 1).

Figure 1 : Diagnostics de tuberculose active et traitements déclarés par les nouveaux détenus à l'admission, 1998-2014



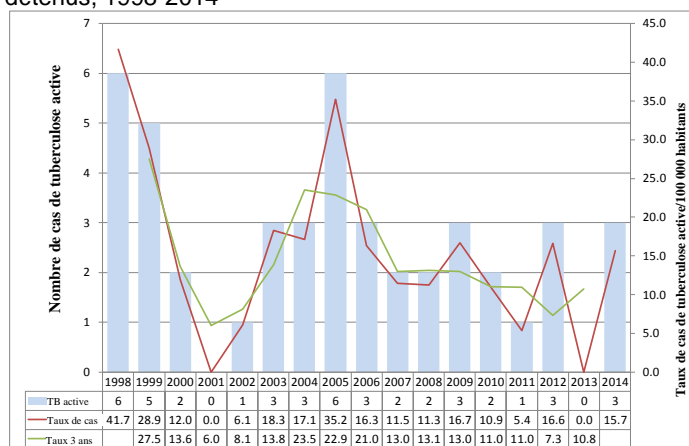
Source : Web-SSMI de SCC, 2017

Cas de tuberculose active au SCC

Entre 1998 et 2014, 45 cas de tuberculose active ont été diagnostiqués chez les détenus (entre 0 et 6 par année). Le taux correspondant se situait entre 0 et 41,7 pour 100 000/an. Le taux moyen pondéré sur trois ans, également illustré, allait de 6 à 27,5 pour 100 000/an (voir la figure 2).

¹Voir les Normes canadiennes pour la lutte antituberculeuse de 2013 à l'adresse <http://www.lignesdirectricesrespiratoires.ca/normes-antituberculeuse-2013>

Figure 2 : Cas et taux annuels de tuberculose active chez les détenus, 1998-2014



Une analyse approfondie des 32 cas² de tuberculose active diagnostiqués entre 2002 et 2014 a été effectuée :

- dans 1 cas (3 %), il s'agissait d'une femme;
- dans 11 cas (35 %), il s'agissait de détenus d'ascendance autochtone et dans 10 cas (32 %), de détenus nés à l'étranger;
- dans 3 cas (10 %), il s'agissait d'une forme extrapulmonaire.

Chez 10 des 32 cas de tuberculose active, la maladie était présente au moment de l'admission. Les 22 autres cas ont été diagnostiqués par la suite, dont 12 (54 %) étaient positifs au frottis. Aucun n'était positif pour le VIH. Parmi les 1 534 contacts de détenus évalués relativement à 17 de ces cas, 16 correspondaient à des cas de virage tuberculique (taux de séroconversion total de 1 %) (voir le tableau 1).

Tableau 1 : Recherche des contacts

Frottis	Toux	Nombre de cas	Contacts	Virage
Négatif	Non	6	384	1
Négatif	Oui	2	478	2
Positif	Non	5	203	2
Positif	Oui	4	459	11

RÉSUMÉ

Des cas de tuberculose active sont couramment diagnostiqués chez les détenus à l'admission et pendant l'incarcération. La détection de cas de virage tuberculique prouve qu'il y a eu transmission de la tuberculose au SCC.

²Un cas était inconnu